

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DASES 130 G : Subvention de 12 000 euros à l'association Reconnect pour son action en faveur de l'accès aux droits des publics hébergés dans les gymnases parisiens lors du Plan Hiver 2016-2017

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L262-1 et suivants,

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, une subvention de 12 000 € à l'association « Reconnect », pour son action en faveur de l'accès aux droits des publics hébergés dans les gymnases parisiens lors du Plan Hiver 2016-2017,

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'association « Reconnect », ayant son siège social situé au 102C, rue Amelot (Paris 11^{ème}), pour son action en faveur de l'accès aux droits des publics hébergés dans les gymnases parisiens lors du Plan Hiver 2016-2017 (n° SIMPA : 138841 et n° de dossier 2017_ 05858) ;

Article 2 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 - Rubrique 583 – Nature 6574 - ligne DF 34 014		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Reconnect	Action en faveur de l'accès aux droits des publics hébergés dans les gymnases parisiens lors du Plan Hiver 2016-2017	12 000 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO